

LOUJNA-TOUNKARANKÉ

Le fil d'actualité

DROITS DES MIGRANTS, ALGÉRIE, CÔTE D'IVOIRE, MALI, MAROC, MAURITANIE, SÉNÉGAL, NIGER, TUNISIE

N°2- NOVEMBRE 2012

MAROC : Recrudescence de la répression envers les migrants

UNE VIOLENCE QU'ON CROYAIT RÉVOLUE, PAR LE GADEM

Depuis le début de l'année 2012 et particulièrement, depuis avril, le Maroc est témoin d'une recrudescence de la répression envers les migrants dont le niveau de violence n'avait plus été atteint depuis les malheureux événements de Ceuta et Melilla en 2005.

Fin août 2012, le Conseil des migrants subsahariens au Maroc (CMSM) et le GADEM avaient mené une mission à Nador et ses environs afin d'évaluer la situation des migrants suite aux nombreuses exactions commises par les forces de l'ordre marocaines et espagnoles et aux nombreux refoulements de l'Espagne vers le Maroc. Les témoignages recueillis et les observations menées par les deux organisations lors de cette mission et depuis quelques mois, dans leur travail quotidien, avaient donné naissance à une note conjointe mettant en évidence le degré de violence de cette répression marquée par des pratiques abandonnées depuis des années (violations de domicile, harcèlement et violences des forces de l'ordre, refoulements y

compris de personnes protégées par la législation marocaine, recours à des civils pour agresser les migrants, etc.).

Quelques semaines après la tenue à Oujda du forum social maghrébin thématique migration, les 6 et 7 octobre, des membres d'associations de migrants sont aussi devenus les cibles d'intimidation et de frein à leur mobilisation caractérisés par des menaces, arrestations, refoulements répétés, cambriolages ou même poursuite judiciaire comme cela a été le cas pour Camara Laye, coordinateur du CMSM, arrêté à son domicile dans la nuit du 20 au 21 octobre et poursuivi pour vente d'alcool et de cigarettes sans autorisation sur le seul fondement d'un procès-verbal de police alors qu'aucune marchandise n'a été saisie et jointe au dossier. Camara a été mis en liberté provisoire après sa troisième audience le 9 novembre, mais un nouveau chef d'inculpation a été ajouté : utilisation de faux documents en vue de l'obtention d'un titre de séjour. Prochaine audience prévue le 18 décembre.

Ce contexte répressif s'accompagne aussi de discours politiques et médiatiques criminalisant les migrants, notamment avec la Une de Maroc-Hebdo « Le Péril Noir ».

— EN SAVOIR PLUS :

www.gadem-asso.org

Note du GADEM et du CMSM

DANS CE NUMÉRO :

PLEINS FEUX

- Une campagne pour la liberté de circulation dans l'espace CEDEAO
 - Interview de Tchernou Boulama, coordinateur de la campagne
- PAGES 3 ET 4

ACTUALITÉS

- Tunisie : naufrage du 6 septembre
 - Migrant-scène
 - Actu des membres de Loujna
 - Brèves
 - À lire
- PAGE 2
- PAGE 5
- PAGE 6
- PAGES 2 ET 6
- PAGE 5

MOBILISATIONS

- Déclaration d'Oujda
 - Agenda
- PAGE 7
- PAGE 7



Loujna-Touankaranké pour la protection et l'accès aux droits des migrants
Algérie, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tunisie

Suivez-nous

facebook

[facebook.com/loujnatouankaranké](https://www.facebook.com/loujnatouankaranké)

twitter

@projet_loujna

www.lacimade.org/loujnatouankaranké



Mobilisation avenue Bourguiba,
Tunis – 12/09/2012 – © FTDES

TUNISIE : naufrage du 6 septembre 2012

Dans la nuit du 6 au 7 septembre, une embarcation de migrants tunisiens a fait naufrage au large de Lampedusa, près de l'îlot Lampione, faisant une centaine de disparus. Nombre de mystères entourent encore les circonstances de ce drame. PAR NICANOR HAON, FTDES

Les témoignages des garde-côtes, des migrants et des autorités ne sont pas concordants. Cependant, ce naufrage comme tous les autres, soulève l'enjeu politique du respect de l'obligation de secours en mer quelle que soit la situation administrative des passagers. Après plusieurs pannes au départ de Sfax, le bateau transportant entre 100 et 150 personnes aurait croisé la garde nationale tunisienne qui les aurait laissé passer. Les migrants auraient ensuite aperçu l'îlot Lampione, qui se trouve dans la zone italienne de responsabilité des recherches et secours (SAR) et où patrouille la *Guardia di Finanza*. C'est là, vers 18h, que le bateau prenant l'eau a lancé un SOS. Les secours ont été lancés mais ni le bateau ni les survivants n'ont été trouvés au lieu indiqué. Ce n'est que vers 2h00 du matin que les premiers survivants ont été localisés. Les jours suivants, plusieurs cadavres sont repêchés.

Ces faits suscitent nombres d'interrogations : la garde tunisienne a-t-elle prévenu les autorités italiennes après avoir croisé les migrants ? Le bateau a-t-il été repéré avant les appels de détresse par un avion, un hélicoptère ou un radar ? Que dit le rapport des secouristes ? Quelle procédure d'identification des cadavres ?

Le 10 septembre, le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES) sollicite la liste des survivants auprès des autorités italiennes, sans réponse. Une grève et des émeutes éclatent à El Fahs dont est originaire une partie des naufragés. À Tunis, des familles manifestent devant le ministère des Affaires étrangères. Dans la soirée, des commémorations aux morts et disparus en mer sont organisées dans tout le pays. Le 11 septembre, la radio diffuse une liste de survivants, suivie peu après, par le ministère des Affaires étrangères qui transmet une liste officielle et les

photographies de 56 survivants. Le 12 septembre, le FTDES organise une conférence de presse en présence de nombreux journalistes. Le lendemain, les familles se rassemblent à Tunis et marchent vers l'Ambassade italienne.

Malgré cette forte mobilisation, la réponse issue de la rencontre des autorités italiennes et tunisiennes du 13 septembre, demeure essentiellement sécuritaire. La renégociation de l'accord migratoire Italie-Tunisie y est prévue et la Tunisie demande la livraison de matériel militaire pour contrôler les départs. Une commission gouvernementale pour enquêter sur ce naufrage est annoncée. Mais malgré les demandes réitérées du FTDES, il n'a pas été question d'inclure familles de victimes et sociétés civiles italienne et tunisienne.

Il appartient désormais au gouvernement tunisien de prendre ses responsabilités vis à vis des familles des disparus de ce naufrage et de ceux survenus depuis 2011, afin de leur donner une réponse claire sur le sort de leurs proches. Des efforts sont aussi à espérer concernant la transparence des systèmes de secours et de contrôle, les procédures d'identification des corps, les expulsions et accords migratoires. Il n'en reste pas moins évident que les personnes qui prennent irrégulièrement la mer le font car elles n'ont pu obtenir de visa. Le nombre de morts ne pourra baisser que lorsque la circulation des Tunisiens et des autres migrants vers l'Europe ne sera plus restreinte comme elle l'est aujourd'hui.

— EN SAVOIR PLUS :

www.ftdes.tn

www.facebook.com/ftdes

[télécharger](#) le rapport du FTDES

BRÈVES

• **TUNISIE** : LE CAMP DE RÉFUGIÉS DE CHUCHA À LA FRONTIÈRE LIBYENNE POURRAIT FERMER D'ICI JUIN 2013, SELON LES DÉCLARATIONS DU HCR À TUNIS. L'AIDE AUX DÉBOUTÉS DU DROIT D'ASILE POURRAIT S'ARRÊTER DÈS LA FIN DU MOIS. LE HCR A EN EFFET SIGNALÉ AUX TRAVAILLEURS DES CUISINES QUE LEUR CONTRAT NE SERAIT PAS RENOUVELÉ EN NOVEMBRE ET AUX DÉBOUTÉS QU'ILS NE POURRONT PLUS TRAVAILLER AU CAMP. LES RÉFUGIÉS RECONNUS RECEVRONT DES VIVRES POUR FAIRE LEUR PROPRE CUISINE, MAIS L'UTILISATION DE BOMBONNES DE GAZ À L'INTÉRIEUR DES TENTES A DÉJÀ PROVOQUÉ UN INCENDIE, ENTRAINANT DEUX BLESSÉS. « UNE SITUATION QUI LAISSE CRAINDRE POUR LA SURVIE DES QUELQUES CENTAINES DE RÉFUGIÉS DÉBOUTÉS ET POUR CELLE DES RÉFUGIÉS RECONNUS EN ATTENTE DE RÉINSTALLATION. D'AUTANT PLUS QUE CES PERSONNES NE BÉNÉFICIENT PAS D'UNE ATTENTION SPÉCIFIQUE DE LA PART DU GOUVERNEMENT TUNISIEN. », SOULIGNE NICANOR HAON (FTDES). « REBROUSSER CHEMIN VERS LA LIBYE, CONSTITUERAIT DES RISQUES CONSIDÉRABLES AU VU DU TRAITEMENT DES MIGRANTS DANS CE PAYS. SANS PROTECTION DU HCR ET SANS PAPIERS C'EST À DIRE SANS ACCÈS AU LOGEMENT, AU TRAVAIL OU À LA SANTÉ, QUEL SORT POUR LES OUBLIÉS DU CAMP DE CHOUCHA? »

— EN SAVOIR PLUS :

Fermeture du camp de Choucha, quel sort pour les réfugiés, 16/10/2012

Pas de printemps pour les migrants, Nicanor Haon, Plein droit

Où iront les oubliés du désert, Le Temps, 07/11/2012

CEDEAO : un espace de liberté de circulation

La CEDEAO (Communauté des États d'Afrique de l'Ouest) a consacré la liberté de circulation et d'installation des ressortissants des quinze pays membres par un Protocole de 1979. Son application n'est pas totalement effective et les tracasseries habituelles rencontrées par les Ouest-africains circulant dans cet espace sont accrues par les mesures de lutte contre l'immigration irrégulière. Alternatives espaces citoyens (AEC), association nigérienne, coordonne dans le cadre du projet Loujna-Tounkaranké une campagne de plaidoyer sur ce thème.

PAR ALBERT CHAIBOU, ALTERNATIVES ESPACES CITOYENS

Les citoyens de la Communauté ont le droit d'entrée, de résidence et d'établissement et les États membres s'engagent à reconnaître ces droits aux citoyens de la Communauté sur leur territoire respectif.

Traité révisé de la CEDEAO (art. 59)



Yamoussoukro, octobre 2012

POUR UNE APPLICATION EFFECTIVE DU PROTOCOLE

L'hôtel le Rocher à Yamoussoukro, capitale politique de la Côte d'Ivoire, a accueilli du 11 au 12 octobre dernier un séminaire sur le Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement. Cet atelier visait à préparer les différents acteurs à s'engager dans une campagne de plaidoyer que le projet Loujna Tounkaranké lancera début 2013 pour une application effective du Protocole et de ses textes additionnels. Il a permis à la quarantaine de participants d'être mieux outillés sur les textes promouvant la libre circulation des personnes dans l'espace ouest africain. En vue d'élaborer le plan stratégique de la campagne, les séminaristes ont ensuite poursuivi leurs travaux jusqu'au 15 octobre.

LE PROTOCOLE ET SES TEXTES ADDITIONNELS

Le Protocole qui, rappelons-le, a été adopté le 29 mai 1979, garantit la libre entrée sur le territoire d'un État membre aux citoyens de l'espace Cedeao, lorsque leur séjour ne dépasse pas 90 jours. Cependant une condition est à remplir : être en possession d'un document de voyage et des certificats internationaux de vaccination en cours de validité. Le droit de résidence est également reconnu aux citoyens désirant accéder ou non à une activité salariée, à part les emplois de l'administration publique. Une carte de résidence de trois ans renouvelable peut être délivrée. Exception faite des droits politiques, les citoyens ont les mêmes droits et libertés que les nationaux.

Le droit d'établissement permet d'exercer des activités économiques ainsi que la possibilité de créer des entreprises dans les conditions définies par la législation de l'État membre d'accueil.

DIFFICULTÉS ET LIMITES

Malgré ces avancées en matière d'intégration, des difficultés subsistent dans l'application effective du Protocole. Des tracasseries policières et douanières, des rackets persistent sur les axes routiers et aux postes frontières. En outre, le manque d'harmonisation des législations nationales renforce les difficultés, notamment en ce qui concerne l'exercice de certaines professions libérales qui souffre de discrimination. Les textes eux-mêmes comportent certaines limites pouvant entraver la libre circulation des personnes et des biens. Il s'agit en particulier du pouvoir discrétionnaire dont disposent les États pour refuser l'entrée sur leur territoire à tout citoyen qualifié d'immigrant inadmissible aux termes de leurs lois et règlements ou pour des motifs de santé, le refus de délivrer la carte de résident ou la possibilité d'expulser pour des raisons de sécurité nationale ou de bonnes mœurs. De plus, bien que plusieurs États ouest-africain permettent l'accès à leur territoire aux ressortissants Cedeao sur la base d'une carte d'identité, le protocole exige un « document de voyage ».

S'il est vrai que des avancées notables sont faites, force est de constater que le respect et l'application par les États membres des textes ratifiés restent encore difficiles. Pour corriger ces insuffisances, la campagne entend initier des actions de plaidoyer à l'endroit des décideurs politiques, mais aussi sensibiliser et informer les différents acteurs sur le contenu du Protocole et de ses textes additionnels.

— EN SAVOIR PLUS :

Le protocole et ses textes additionnels sont disponibles sur le site de la CEDEAO :

<http://www.comm.ecowas.int>

Interview de Tchernou Boulama, coordinateur de la campagne



Tchernou Boulama, © AECF

Tchernou Boulama est directeur des programmes d'Alternatives espaces citoyens (AEC), association nigérienne membre de Loujna-Toukaranké. À ce titre, il est le coordinateur de la campagne pour la liberté de circulation du projet en cours de préparation. Au retour de l'atelier de Yamoussoukro, il évoque le déroulé et le contenu de cette campagne.

PROPOS RECUEILLIS PAR ALBERT CHAIBOU

POURQUOI UNE CAMPAGNE DE PLAIDOYER SUR LE PROTOCOLE DE LA CEDEAO SUR LA LIBERTÉ DE CIRCULATION ?

Nous souhaitons nous attaquer aux problèmes à l'origine de la non application du protocole signé en 1979 par les quinze États membres et ses textes additionnels. Plus de trente ans après, on constate que la libre circulation régionale souhaitée par les dirigeants de cet espace connaît de sérieuses entraves à son application effective. La plupart des initiatives pour permettre aux citoyens de la communauté de jouir effectivement de la liberté de circulation, du droit de résidence et d'établissement sont restées lettres mortes. Plus grave, parallèlement à l'accroissement exponentiel du nombre de personnes fuyant les ravages des crises multiformes, on assiste à la multiplication des entraves à la circulation des migrants lors des déplacements et du passage des frontières. Les tracasseries sont nombreuses : multitude de contrôles routiers sur les corridors, complexité des procédures pour l'obtention des documents de transit, longues attentes aux frontières et lors des contrôles routiers, perception de frais illicites, etc. Nous constatons également que les émigrés sont de plus en plus stigmatisés comme potentiel migrants vers l'Europe et que les mesures de lutte contre l'immigration dite clandestine risquent d'avoir un impact sur les acquis de la libre circulation des citoyens CEDEAO. Face à cette situation inacceptable, les associations du projet Loujna Toukaranké ont envisagé une campagne pour la réalisation effective du droit de libre circulation des personnes et de leurs

biens, y compris le bétail, et de la citoyenneté communautaire conformément à l'esprit d'une Cedeao des peuples qui animait les fondateurs. L'orientation politique consistera à frapper le tam-tam de la prise de conscience pour que les citoyens communautaires se révoltent contre les tracasseries dont ils sont victimes injustement lors de leurs déplacements. Cette campagne de 18 mois se traduira par une forte pression sur les décideurs et les agents des administrations chargées de l'immigration.

QUAND DÉBUTERA LA CAMPAGNE ET COMBIEN DE PAYS SERONT-ILS CONCERNÉS ?

À vrai dire, il n'y a pas encore de date précise. Un calendrier indicatif a été proposé au sortir de l'atelier de Yamoussoukro. Il reste à être validé par le comité de pilotage du projet. Au stade actuel des préparatifs, le lancement est envisagé pour le premier semestre 2013. D'ici là, au moins deux conditions préalables restent à remplir pour que, le moment venu, la campagne démarre en trombe. La première est relative au renforcement du partenariat dynamique et aux partages des responsabilités pour cette campagne qui se déroulera dans plusieurs pays. La seconde est relative à la mobilisation des ressources. Les énormes défis auxquels la campagne va s'attaquer nécessitent des moyens colossaux que nous n'avons, malheureusement, pas à cette date. La campagne sera menée au niveau des quatre pays ouest-africains du projet : Mali, Niger, Côte d'Ivoire et Sénégal. Quelques activités de soutien sont également envisagées en Mauritanie et au Maroc, Algérie et Tunisie.

COMMENT SE DÉROULERA LA CAMPAGNE ?

Elle sera déclinée à travers trois axes d'intervention. Un axe de renforcement des capacités des parties prenantes pour faire connaître le Protocole et ses textes additionnels ; un axe plaidoyer et lobbying afin de mobiliser les citoyens et l'opinion publique et amener les décideurs à appliquer les textes et un axe communication pour convaincre les bénéficiaires à se mobiliser et les décideurs à agir. La réussite de la campagne dépendra de l'appropriation du protocole par les citoyens et les acteurs responsables des entraves à la liberté de circulation. Des alliances stratégiques seront nouées avec d'autres structures ayant un intérêt avéré dans la libre circulation. Selon les pays, il pourrait s'agir des syndicats de transporteurs de voyageurs et marchandises, des associations de défense des droits des éleveurs, de protection de pêcheurs. Les médias seront aussi les alliés précieux de la campagne. Si la plupart des activités sont prévues au niveau national, les plus pertinentes seront organisées de manière simultanée dans tous les pays. Nous ambitionnons de connecter la campagne à d'autres initiatives pour s'attaquer aux raisons exogènes de la limitation à la liberté de circulation. L'idée d'organiser une journée CEDEAO dans le cadre du forum social mondial de mars 2013 en Tunisie fait son bonhomme de chemin.

— ÉCOUTER LA RADIO D'AEC :

www.alternativefm.org/emissions-c271960

— SITE D'AEC :

<http://www.alternativeniger.org/>

Festival Migrant'scène

EN FRANCE ET AU MAROC, REGARDS CROISÉS SUR LES MIGRATIONS



Migrant'scène prend la mer, pour en écouter la rumeur, pour prendre, depuis les océans, le pouls du monde et des migrations.

EN FRANCE, c'est sur le thème de la mer et sous le parrainage de Laurent Gaudé, auteur du roman *Eldorado*¹ que Migrant'scène se déroule jusqu'au 2 décembre. Comme chaque année, le festival reçoit des artistes, chercheurs, migrants, citoyens, pour croiser les regards sur les migrations. « En mer, une vie est égale à une autre. Le droit marin pose le sauvetage en mer comme un principe inaliénable. Mais l'emballement des politiques migratoires a modifié la donne. La folie du contrôle, de la surveillance et de la répression condamne, en Europe, ceux qui sauvent les migrants en mer, s'ils sont débarqués dans un pays où dans lequel ils entrent illégalement. Ces femmes et hommes se lancent sur la route parce que l'obtention d'un visa est devenue impossible. Si l'homme devait rester statique, il aurait des racines, pas des pieds. (...) Il nous faut écouter ces hommes et femmes qui ont "la pleine dignité de ceux que la vie gifle sans raison et qui restent debout"² : ils racontent une autre histoire du monde »

— www.migrantscene.org
www.facebook.com/migrantscene

AU MAROC, le GADEM a organisé en partenariat avec DABATEATR, la 3^{ème} édition de Migrant'scène Rabat. Lieu d'échange sur les migrations, l'interculturalité et le Maroc en tant que pays de départ, de transit et de destination, le festival a offert une fois encore une riche programmation :

De la musique avec *The Minority Globe*, groupe multiculturel donnant la parole aux migrants africains.

— <http://theminorityglobe.org>

Deux restitutions d'ateliers photographie, vidéo et multimédia menés par la photographe Leila Alaoui et des artistes amateurs, ayant en commun de vivre au Maroc et de vouloir partager leur vision des migrations.

— <http://leilaalaoui.com>

Une projection-débat sur les migrants en mer avec Wallid Fellah, réalisateur tunisien du film diffusé «Visa retour» et Nicanor Haon de Boats4people.

— <http://boats4people.org>
www.facebook.com/pages/ZaRzis-TV/

Enfin, la semaine s'est conclue avec *Maline L'blad*, le nouveau concept de DABATEATR: soirées théâtre sur la base de textes travaillés en atelier avec une association.

— www.facebook.com/DABATEATR

Un seul regret cette année pour ce Festival qui fut encore un grand succès, une participation réduite des migrants du fait de la répression actuelle et des risques d'arrestations

— www.gadem-asso.org

À LIRE :

— **Atlas des migrants en Europe**, MIGREUROP



La 2^{ème} édition de cet atlas engagé souligne les incohérences et les conséquences de la gestion des migrations de l'UE, à travers des analyses, des cartes, des graphiques et des photos inédites.

— <http://www.migreurop.org/article2210.html>

— **Libye, en finir avec la traque des migrants**, FIDH, MIGREUROP, JSFM



Libye, 2012
 © Sara Pretianni

Ce rapport accablant révèle les violations flagrantes et généralisées des droits humains envers les migrants, en particulier d'Afrique subsaharienne, pris au piège de milices incontrôlées. Il dénonce également le rôle de l'UE et de ses États membres, alors même que de nouveaux accords de coopération se négocient.

— www.fidh.org/Libye-en-finir-avec-la-traque-des-12251



¹ <http://www.migrantscene.org>

² Laurent Gaudé, dans *Eldorado*, actes sud.

Actualité des membres

Divers ateliers de formation et sensibilisation ont été menés par des associations membres de Loujna-Toukaranké à l'intention des avocats, des journalistes ou encore des forces de sécurité.

Au Niger, l'association nigérienne des droits de l'homme (ANDDH) sensibilise les forces de sécurité et les autorités locales des zones frontalières. A Dirkou et Agadez, villes regroupant nombres de migrants de retour ou se rendant dans les pays du Maghreb, l'ANDDH a mené cet été des sessions de sensibilisation avec pour objectif d'informer sur les droits des migrants victimes de nombreux abus dans la région.

— <http://anddh-niger.org/>

En Mauritanie, l'association mauritanienne des droits de l'homme (AMDH) a organisé un atelier de formation des avocats en droits des étrangers. Occasion d'approfondir la question des droits des migrants en Mauritanie, cet atelier a aussi permis d'échanger sur les pratiques au Maroc, pays voisin, à travers la participation de Me Lemseguem, avocat au GADEM. La couverture de presse importante a permis de rappeler à l'opinion public les obligations de la Mauritanie en matière de respect des

droits des migrants et notamment par rapport aux accords bilatéraux de circulation et d'établissement qu'elle a signé avec des pays voisins, comme le Mali. L'AMDH dénonce aussi l'arbitraire des procédures de régularisation actuelle. — EN SAVOIR PLUS : http://www.cridem.org/C_Info.php?article=634221

Face aux constats d'un traitement médiatique des migrations souvent inadapté, au Sénégal et au Niger, le groupe de travail migration et développement du Congad et Alternatives espaces citoyens sensibilisent les journalistes sur les droits des migrants et les enjeux concernant les migrations dans la région.

— www.alternativeniger.org

Pendant ce temps, l'accompagnement social et juridique des migrants se poursuit au Maroc, en Mauritanie, Algérie et au Mali, rappelant les obstacles et violations des droits subis par ces derniers dans la région.

BRÈVES

• **ALGERIE : QUATRE MIGRANTS JETÉS À LA MER PAR UN NAVIRE COMMERCIAL SUD-CORÉEN.** Le 17/10/2012, LE NAVIRE SIERRA LÉONAI LANA DÉCOUVRE QUATRE NAUFRAGÉS AU LARGE DE CHELHEL EN ALGÉRIE. L'ÉQUIPAGE PRÉVIENT LES GARDES COTES ALGÉRIENS QUI INTERVIENNENT RAPIDEMENT. CES SURVIVANTS, DEUX GUINÉES, UN NIGÉRIAN ET UN SIERRA LÉONAI, ÉTAIENT MONTÉ CLANDESTINEMENT À BORD DU NAVIRE SUD-CORÉEN HYUNDAI TREASURE LE 10 SEPTEMBRE À LOMÉ. APRÈS DEUX ESCALES À DAKAR PUIS CASABLANCA, LE COMMANDANT DU NAVIRE QUI DEVAIT REJOINDRE L'EUROPE, MENACE LES QUATRE HOMMES ET LEUR DEMANDE DE REJOINDRE L'ESPAGNE À LA NAGE. LES MIGRANTS REFUSANT DE QUITTER LE BATEAU, L'ÉQUIPAGE CONSTRUIT UN RADEAU AVEC QUELQUES FÛTS ET LES JETE DANS L'EAU LE 15 OCTOBRE. IL FAIT NUIT, ILS S'ACCROCHENT À LEUR RADEAU DE FORTUNE QUI NE RESISTE PAS LONGTEMPS AU CHOC DES VAGUES. LE NAVIRE HYUNDAI POURSUIT AUJOURD'HUI SON CHEMIN VERS L'ASIE. POUR ÉVITER LES AMENDES ET LES ÉVENTUELLES

COMPLICATIONS QU'AURAIENT PU LUI ENTRAÎNER LA PRÉSENCE DE PASSAGER CLANDESTIN À SON ARRIVÉE EN EUROPE, LE COMMANDANT A PRÉFÉRÉ ÉLIMINER CES PASSAGERS GÊNANTS EN LES LAISSANT À LA MER.

— EN SAVOIR PLUS : [Sauvés par des gardes côtes algériens : l'incroyable mésaventure de naufragés africains](#), El Watan, 19/10/2012

• **COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (CADHP) :** LA 52^{ÈME} SESSION DE LA CADHP S'EST TENUE À YAMOOUSSOUKRO EN CÔTE D'IVOIRE EN OCTOBRE. PLUSIEURS ASSOCIATIONS MEMBRES DE LOUJNA ONT PARTICIPÉ À CETTE SESSION ET ONT NOTAMMENT DÉNONCÉ DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DU RÉSEAU JUSTICE SANS FRONTIÈRES POUR LES MIGRANTS (JSFM) LA RÉPRESSION À L'ENCONTRE DES MIGRANTS QUI SÉVIT ACTUELLEMENT AU MAROC ET LA SITUATION DES MIGRANTS EN LIBYE. — EN SAVOIR PLUS : www.achpr.org

LES MEMBRES DE LOUJNA-TOUNKARANKÉ

— AEC (Alternatives espaces citoyens), Niger, www.alternativeniger.org — AME (Association malienne des expulsés), www.expulsesmaliens.info
— AMDH, Association mauritanienne des droits de l'homme, www.amdhrim.org — ANDDH (Association nigérienne des droits de l'homme), www.anddh-niger.org — ARACEM (Association des rapatriés d'Afrique centrale au Mali), aracem.canalblog.com — Caritas Gao (Mali) — Caritas Maroc — Caritas Nouadhibou, Mauritanie, www.misndb.net — La Cimade (France), www.lacimade.org — FTDES (Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux), www.ftdes.com — GADEM (Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants), Maroc, www.gadem-asso.org — GTMD (Groupe migration et développement du Congad), Sénégal, www.congad.sn — PARI (Point d'accueil pour les réfugiés et immigrés), Sénégal — Rencontre et développement, Algérie



Mobilisation, frontière Maroc-Algérie
07/10/2012, © e-joussour

Un autre Maghreb et une autre politique migratoire sont possibles

FORUM SOCIAL MAGHRÉBIN THÉMATIQUE MIGRATION

En octobre dernier, le forum social maghrébin thématique migration s'est tenu à Oujda, Maroc. La participation des migrants tant dans la préparation que dans le déroulé de ces journées a été particulièrement forte. Extraits de la déclaration Oujda :

« Les migrants, associations de la société civile maghrébine, syndicats et organisations de solidarité internationale réunis dans le cadre de la 2^{de} édition du Forum social maghrébin à Oujda, étendu à Oran, les 6 et 7 octobre 2012 sous la thématique migration et libre circulation au Maghreb, (...) relèvent que :

Le coût du non-Maghreb sur les plans économiques, sociaux, culturels et même psychologiques constitue une perte énorme pour (...) les peuples de la région. Par le passé, ils ont mené un combat commun contre le colonialisme aussi bien sur leur territoire que dans l'immigration en Europe. (...) Actuellement, alors qu'ils aspirent à l'avènement d'un espace géopolitique démocratique, de justice sociale, de liberté favorisant les échanges entre les peuples, ouvert et accueillant vis-à-vis des migrants (...), nous assistons, bien au contraire, à une accélération d'une insertion dépendante dans le marché mondial au dépend d'une intégration et d'un développement régional. Ce choix est incapable d'insuffler une dynamique maghrébine unitaire à la hauteur des enjeux globaux régionaux et internationaux et des aspirations des peuples.

Sur le plan migratoire, nous assistons à la mise en place de politiques sécuritaires stigmatisant les migrants vivant sur le sol maghrébin, au mépris de l'histoire qui lie les peuples du Nord de l'Afrique à ceux de l'Afrique subsaharienne, au mépris des intérêts mutuels de développement et d'enrichissement culturels et civilisationnels. Nos gouvernants rivalisent dans la mise en application des politiques et directives européennes érigeant un mur entre les 2 rives de la méditerranée, responsables de milliers de morts et de disparus, transformant la méditerranée en un vaste cimetière. Les vagues d'arrestation, de refoulement, de traitements dégradants des migrants subsahariens et la criminalisation de leur présence constituent l'une des atteintes graves aux droits humains les plus élémentaires. Les migrants, les organisations de la société civile maghrébine et de solidarité internationale dénoncent cette collusion entre les intérêts d'une Europe frileuse, barricadée derrière ses frontières et ceux des gouvernements maghrébins incapables de construire une politique alternative au service des intérêts des peuples de la région. (...)

La construction d'un Maghreb des peuples riche de sa diversité culturelle, linguistique et sociale nécessite une vision globale attachée à un espace sans frontières intra-pays du Maghreb démocratique et respectueux des droits humains, basé sur des quelques principes fondateurs notamment :

- L'ouverture des frontières permettant la libre circulation et d'installation aussi bien des nationaux que des migrants vivants sur le sol maghrébin
- La régularisation de (...) tous les sans-papiers souhaitant s'installer et vivre dans les pays maghrébins ;
- Le rejet de la politique européenne sécuritaire érigeant des murs au lieu de construire des ponts entre les deux rives de la méditerranée.
- La fermeture des lieux d'enfermement des immigrés et la dépenalisation de la situation des sans-papiers
- L'arrêt de toutes formes de violence à l'égard des femmes migrantes (...) et des poursuites judiciaires sans concession vis-à-vis de toute forme d'atteinte à leurs droits ;
- L'égalité des droits économiques, sociaux et culturels et l'application des conventions internationales de protection des immigrés et réfugiés
- Le rejet et la criminalisation des discriminations et du racisme, et la promulgation de lois sanctionnant les actes racistes et xénophobes. »

— Lire l'ensemble de la déclaration :
www.e-joussour.net/node/11823

AGENDA :

- FORUM SOCIAL MONDIAL MIGRATION
26 AU 30 NOVEMBRE 2012, MANILLE
<http://french.wsfm2012.org/>
- FORUM SOCIAL MONDIAL
26 AU 30 MARS 2013, TUNIS
<http://www.fsm2013.org/>

Suivez-nous sur facebook et twitter

www.facebook.com/loujnatounkaranké

@projet_loujna

www.lacimade.org/loujnatounkaranke

Loujna-Tounkaranké est soutenu par :



| EKIR | UEPPAL |